L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 13 FEVRIER 1890.

## PETITES ANNONCES.

### ON DEMANDE.

CENT habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Rouff & Lehmann, 172 rue Remparts. 17jan—

ON demande que les propriétaires et les agents de propriété sachent que la compagnie du Pélican proposée au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie ici; bureau 52 rue Carondelet. 16 janv—1m

### A VENDRE.

A VENDRE.—Avec grande facilité de paiement, deux propriétés, l'une sise rue Toulouse No 132, rapportant 30 piastres par mois, prix 1600 piastres; l'autre rue St-Philippe No 200 rapportant 12 piastres par mois, prix 1300 piastres. S'adresser au Robt. E. Lee Hat Store, coin Bourbon et Canal. 23 janv—DJ

GROCERIE et Buvette, bonne location, s'adresser D., bureau de l'ABEILLE. 9 fév—7?

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### PAR LE CONSTABLE.

**Eugene Dupre vs Wm Schrieber.**

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 17,378—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le LUNDI, 24 février 1890, à midi, sur les lieux à l'encoignure des rues St André et Magazine, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'un café situé à l'encoignure des rues St-André et Magazine, consistant en comptoirs, étagères, miroirs, liqueurs, verres, etc, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 fév—13 18 24

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Akiba Levy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,263—Division C—Attendu que Mme Vve Akiba Levy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatrice dans la succession de feu Akiba Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 fév—13 17 20.

**Succession de William Henry Schroeder.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,234—Division B Attendu que Mme Veuve Thomas H. Groves a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Henry Schroeder, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 fév—9 13 18

**Succession de Thomas J. Malone.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,255.—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 fév—8 13 16

**Succession de Mme A. H. Kirchhoff.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,806—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en est) pour lesquelles le compte présenté par le Dr W. K. Brickell et F. W. Kirchhoff, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 fév—7 12 16

**Succession de George Fiettrich.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,177—Division C.—Attendu que Mme Eva Kustenmacher (née Fiettrich) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Fiettrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 fév—4 8 13

**Succession d'Eugène Gaspard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 28,750—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugène Gaspard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 fév—4 8 13

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Milton H. Duncan vs ses créanciers—No 29,228—Division B—Ordre. Qu'une cession des biens du pétitionnaire Milton H. Duncan soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son étude à No 170 rue Commune en cette ville, le LUNDI 10me jour de mars, 1890, à 11 heures, A. M., afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter sur son application pour sa décharge, de voter pour un syndic, et sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que Jos. Brewer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 21—10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29 0 3—Division D—Jacob Van Wickle vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire ci dessus nommé, Jacob Van Wickle, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. L. Simonds, notaire, en son bureau No 47 rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1890.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15janv—3f au 17fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,164—Division A—John B. Lalande vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de l'insolvable John B. Lalande soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, le LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., au No 17 Commercial Place, en cette ville, pour élire un syndic, voter sur la décharge, ainsi que pour agir sur l'actif rendu et la conduite des affaires comme ils jugeront convenable dans leur recommandation. A la Cour, que D. R. M. Chaffe avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne ou la propriété de l'insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28 jan—3f au 3 mars

## CONSULAT DE FRANCE.

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890

Avis de succession: [illegible]

Artiguenave-Cloe, Pierre — Girard
[illegible], Jean Elissie — Gurlis, Claude François
Bell, Louis — Rondet, Lucien
Canteloup, [illegible] — Lapeyre, Antoine
Cayet, Jacques — Le Maire, Pierre Louis et Raymond
Chartres, Lucien — Lopez, Henry (époux)
Daumé - Brochard (époux) — Marchadier, Eugène
De la Touche, Victor Armand — Narguenne, Jean (époux)
Dupuy, Félix — Paraget, Laspiaca Jean
[illegible] — Reinhart, Benjamin
Fauconi, Lucien — Renaud, Hippolyte
Farinie — Jean Paul
Francés, Romain — Schwartz, François Joseph
Fromentin, Jean-Baptiste — Villette, Antoine Florent
[illegible]

LETTRES.

Cohen, Mathilde — Dandasse, Pascal
[illegible] — Mlle Gonthier [illegible]
[illegible] — [illegible]

N. B.—[illegible]

1er janvier 1890.

[illegible]

## DENTISTES.

**Dr. F. Maloney, Dentiste, D. D. S.,** transfèrera ses bureaux du No 116 rue Canal au **No 167 de la même rue,** PRES DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 sept—

**C. E. KELLS & M. VIET.**
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

## ASSURANCES.

### Vingt-troisième Etat Annuel
—DE LA—
### Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendies | $197,741 69 | |
| Primes maritimes | 2,389 10 | |
| Primes des rivières | 1,877 07 | |
| | $202,007 86 | |
| A ajouter: Primes non expirées de 1888 | 44,609 49 | |
| | | $246,617 35 |
| A ajouter: intérêt, profits et pertes | $36,323 06 | |
| Moins salaires et dépenses générales | 14,199 43 | |
| | | 22,123 63 |
| Fonds de surplus de 1888 | | 24,476 05 |
| Total | | $293,217 02 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $93,148 63 | |
| Sur risques maritimes | 2,086 45 | |
| Sur risques de rivières | 1,619 99 | |
| | $96,855 07 | |
| Réassurances | 38,145 53 | |
| Primes remises et commissions | 49,561 79 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions | 6,339 93 | |
| | | 190,902 32 |
| Profits bruts | | $97,364 70 |
| Réservé pour primes non expirées | $41,180 13 | |
| Pertes non payées | 11,708 52 | |
| Dividende No 23 payé en juillet 1889 | 10,000 00 | |
| Dividende No 24 déclaré en janvier 1890 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus, 1889 | 24,476 05 | |
| | | 97,364 76 |

**ACTIF**

| | |
|---|---|
| Billets pour primes | $369 89 |
| Primes en voie de collection | 41,462 89 |
| Prêts sur nantissement (dépôt de titres) | 33,625 00 |
| Prêts sur hypothèques | 6,175 00 |
| Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes | 65,050 00 |
| Stocks de banques, d'assurances et autres | 38,928 50 |
| Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co | 5,000 00 |
| Propriétés foncières | 66,814 84 |
| Meubles de bureau et accessoires | 4,873 15 |
| Argent comptant et en banque | 24,835 44 |
| | $287,564 70 |

**PASSIF.**

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $200,000 00 |
| Réservé pour primes non expirées | 41,180 13 |
| Réservé pour pertes non payées sur incendie | 11,708 52 |
| Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890 | 10,000 00 |
| Réservé pour fonds de surplus, 1889 | 24,476 05 |
| | $287,364 70 |

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.
12 jan—1m

### Vingtième Etat Annuel
—DE—
### L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues: | | |
| Sur risques de feu | $251,665 98 | |
| Sur risques de marine | 2,702 10 | |
| Sur risques de rivière | 3,374 97 | |
| | $257,743 05 | |
| A ajouter, primes non acquises de 1888 | 60,716 00 | |
| Primes totales | $318,459 05 | |
| A ajouter intérêts et profits et pertes | 15,041 32 | |
| Revenus | $333,500 37 | |
| A déduire, pertes payées: | | |
| Sur risques de feu | $89,072 36 | |
| Sur risques de marine | 1,010 08 | |
| Sur risques de rivière | 602 83 | |
| Total des pertes payées | $90,685 27 | |
| Retour de primes et cancellations | 25,822 60 | |
| Commissions | 39,121 12 | |
| Réassurances | 23,398 18 | |
| Taxes et Licences | 2,947 15 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc | 20,719 47 | |
| Déboursés | | $212,693 79 |
| | | $120,806 58 |
| A déduire: | | |
| Primes non acquises | $60,554 00 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 30,000 00 | |
| | | 90,554 00 |
| Bénéfice net | | $30,252 58 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Argent en caisse | $66,133 12 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents d'autres Etats | 10,011 16 |
| $10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 @ 127 | 12,700 00 |
| $121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110 | 133,109 00 |
| $64,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 143 | 95,548 50 |
| $25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2 | 23,875 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 12,199 55 |
| Prêts sur hypothèque | 24,384 24 |
| Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes | 6,062 09 |
| Actions | 4,465 28 |
| Meubles et installations de bureau | 2,500 00 |
| | $405,918 34 |

**PASSIF.**

| | |
|---|---|
| Capital | $300,000 00 |
| Dividendes non réclamés | 1,350 36 |
| Réservé pour primes non acquises | 60,554 00 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 30,000 00 |
| Intérêt sur capital dû en janvier 1890 | 9,000 00 |
| | $400,904 36 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE S. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 28,860—Division E—A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. Delvaille & Son et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement membres de la dite raison sociale, soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nlle-Orléans, 17 décembre 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: M. GUILLAUD, Député-Greffier.
18 déc—3f au 20 janv

## ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

### Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889:

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $167,066 13 | |
| Primes de rivières | 2,183 68 | |
| | | $169,249 81 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises pour 1889 | $36,039 52 | |
| Primes remboursées et commission | 19,807 60 | |
| Réassurance | 5,425 47 | |
| | | $61,272 59 |
| Primes nettes acquises | | $107,977 22 |
| A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage | | $17,936 83 |
| Revenu net | | $125,914 05 |
| A déduire— | | |
| Pertes d'incendie de 1889 | $49,509 48 | |
| Pertes de rivières de 1889 | 354 95 | |
| Pertes encourues et payées en 1889 | $49,864 43 | |
| Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires | 26,735 59 | |
| | | 76,600 02 |
| | | $49,314 03 |
| A déduire— Pertes ajustées et dividendes non réclamés | | $5,396 25 |
| Bénéfices bruts pour 1889 | | $43,917 78 |
| Moins— Pertes encourues en 1888 et payées en 1889 | | 19,967 41 |
| Bénéfice net au 31 décembre 1889 | | $23,950 37 |

**ACTIF.**

| | |
|---|---|
| Argent dans les banques | $12,908 48 |
| Primes en cours de collection | 21,443 24 |
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery | 151,233 40 |
| Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company | 32,500 00 |
| Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant | 33,388 11 |
| Prêts sur demande garantis par titres valables | 43,239 42 |
| Billets à recevoir pour primes | 3,854 77 |
| Propriétés foncières et meubles de bureau | 70,997 68 |
| Warrants de l'Etat | 83 00 |
| Débiteurs divers | 1,824 82 |
| | $370,473 02 |
| Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts | 1,306 89 |
| Actif total | $371,779 91 |
| Actif comme ci-dessus | $371,779 91 |

**PASSIF.**

| | | |
|---|---|---|
| Pertes ajustées et non ajustées | $5,110 00 | |
| Dividendes non réclamés | 286 25 | 5,396 25 |
| Surplus en vue des porteurs de police | | $366,383 66 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
[Signé] [Sceau] H. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS.
Manuel Abascal, H. Laroussini,
A. J. Bobet, P. Poutz,
C. T. Dugazon, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
S. Gumbel, C. E. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyès.
17janv—1m

### The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)
Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie | $425,699 35 | |
| Sur les risques de rivière | 22,586 57 | |
| Sur les risques de mer | 12,249 19 | |
| | | $460,535 11 |
| A ajouter: Primes non acquises de 1888 | | 102,433 94 |
| Total des primes | | $562,969 05 |
| A ajouter: Intérêt et profits et pertes | | $28,906 49 |
| Revenu total | | $591,875 54 |
| A déduire: Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendies | $190,110 41 | |
| Sur risques de rivières | 16,883 63 | |
| Sur risques maritimes | 10,599 91 | |
| Total pertes payées | $217,593 95 | |
| Primes remboursées et cancellations | 47,796 30 | |
| Commissions | 65,505 08 | |
| Réassurances | 25,898 44 | |
| Taxes et licences | 7,323 59 | |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille des Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc | 27,965 56 | |
| Total des débours | | $402,082 92 |
| Surplus | | $189,792 52 |
| Réservé pour risques non expirés | | $114,588 32 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | | 33,500 00 |
| Profits nets | | 41,704 20 |
| | | $189,792 52 |

ACTIF (A la valeur au marché.)

| | | |
|---|---|---|
| Comptant en main, à savoir: | | |
| En banques | $98,632 81 | |
| Au bureau | 3,923 65 | 102,556 46 |
| $118,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent | | 130,990 00 |
| $100,349 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés | | 149,669 80 |
| $25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent | | 31,500 00 |
| $30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent | | 28,200 00 |
| Prêts sur demande garantie par dépôts de titres (collatéraux) | | 8,506 63 |
| Une action du capital du N. O. Board of Trade | | 75 00 |
| Une action du capital du La. Sugar Exchange | | 175 00 |
| 25 actions de la N.O. Warehouse Co | | 525 00 |
| Une action French Opera House Co | | 250 00 |
| Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co | | 50 00 |
| Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters | | 150 00 |
| Primes en cours de perception | | 49,818 58 |
| Meubles, accessoires, coffre-fort, etc | | 2,000 00 |
| | | $504,376 52 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 |
| Fonds de réserve | 25,000 00 |
| Dividendes non payés | 1,584 00 |
| Réservé pour risques non expirés | 114,588 32 |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 33,500 00 |
| Balance (non compris le dividende de juillet 1889) | 29,704 90 |
| | $504,376 52 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire. 138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): J. H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. MORRIS SCHWABACHER. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

### DATE DE FONDATION, 1805
### COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
### NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

**Capital - $500,000**

J. TUYES, Président;
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
[illegible], A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, [illegible],
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GEO. PITOT, J. W. HINCKS.
[illegible]

## ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel,
SALLE DE
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 MARS 1890.

## GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, | soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, | soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300, | | 30,000 |
| 100 Lots de | $200, | | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 999 Lots de | $100, | soit | $99,900 |
| 999 Lots de | $100, | | 99,900 |

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

Adressez à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une Institution dont les droits [illegible]

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif de propriété de valeur améliorée rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet, (la rue à l'arrière étant Julia.**

**Charles Leb vs Mme A. C. Avinena, veuve de Michael Hoeffner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,997—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St Charles, Carondelet et Julia, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St-Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt sept pieds cinq pouces et six lignes de large dans le fond.

Etant la même propriété que la défenderesse a achetée de Emile Angand, d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.

Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 jan—15,22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.**

**Succession de Mary Ann Duggan, femme de Paul J. Christian.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Paul J. Christian et en faveur de Marie Louise Christian, femme de J. B. Shelmire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié d'intérêt indivise de Paul J. Christian, défendeur, dans la propriété ci-après décrite, à savoir: Dix-sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement paroisse Jefferson en cet Etat) et qui est connu comme Hurstville, dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, Plaquemines et Perrier, qui est désigné comme îlet No 42 sur un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement et les Nos 14 à 20 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement se touchent et mesure chacun trente pieds de face à la rue Joseph, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Joseph et Plaquemines et le lot No 10 l'encoignure des rues Joseph et Perrier. Les lots Nos 14 à 20 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Arabella et Plaquemines. Laquelle dite propriété a été acquise par Paul J. Christian de James J. Corson, par acte passé pardevant T. J. Beck, anciennement notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

2° Le tout de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les propriétés et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement une partie de la paroisse de Jefferson, en cet Etat, connue comme Rickerville, et formant une partie d'un certain îlet de terre, borné par les rues St-Charles, Jeannette Octavia et l'avenue Peters, désigné comme îlet No 53 sur un plan dressé par Benjamin Buisson et William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville, la dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Charles G. de Lisle le 16 mars 1869 annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire en cette ville, connu par la lettre C et mesurant, conformément au dit plan, [185] cent quatre-vingt cinq pieds de face à l'avenue Peters, sur une profondeur et face à la rue Jeannette de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.

La portion de terre ci dessus décrite a été acquise par Paul J. Christian de Mlle Mary A. May, par acte passé pardevant Selim Magner, notaire, le 19 avril 1869.

3° Le tout de la propriété ci après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville de Jefferson, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet No 42 borné par les rues Plaquemines, Berlin, Chestnut et l'avenue Napoléon, et marquée "E" sur un plan dressé par Paul E. Théard, en date du 11 mai 1859, et annexé à un acte de la même date en cette ville de la Nouvelle-Orléans et de Mme Wilson passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville; la dite portion de terre mesure, en pied américain, soixante-trois pieds et dix pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure de la rue Plaquemines et l'avenue Napoléon, et est composée d'une partie de terre désignée sur le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du trente-un mars 1858, déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire, pour référence comme lots Nos 7 et 8 et cette partie du lot No 9 dans le fond. Laquelle dite propriété a été acquise par le dit Paul J. Christian de William T. Robson, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—3 10 15 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Bonne occasion pour un placement rémunératif.**

**Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison.**

**Vente de la propriété améliorée de valeur formant l'encoignure N. W. des rues St-Charles et Jackson, maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas. Halleys comme une grocerie de première classe et comme résidence.**

**Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philips et A. V. Philips.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent et en font partie en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Jackson, Carondelet et Joséphine, désignés par les numéros vingt deux, trois et formant une portion de terre mesurant quatre vingt quatre pieds onze pouces de façade rue St-Charles et sur la dite rue St Charles au centre vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de face et de profondeur et de façade rue Jackson, le même profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro quatre; quatre vingt-cinq pieds onze pouces sur la limite inférieure;

—AUSSI:—

Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux, mesurant vingt sept pieds dix pouces et six lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds; et vingt-sept pieds dix pouces et six lignes à l'arrière.

Etant la même propriété qui fut acquise par feu Philip T. Philips, en l'achetant des successions de Alex. Philips et Rosina Philips, par acte exécuté pardevant John F. Coffey, notaire, le 7 juillet 1877, enregistré au bureau des Transferts, livre 110, fol. 192.

Et étant la même propriété que les deux défendeurs ont achetée de la succession de Philip T. Philips, No —— du dossier de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, conformément à un jugement les mettant en possession le 30 octobre 1888; enregistré au bureau des Transferts, livre 128, folio 533.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5 12 19 26—5 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix, connue comme le No. 270, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.**

**Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,138.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bayonne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No dix, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville, comme plan No 33; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Thalie sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 270 rue Thalie.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et les héritiers de John Sewell, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.

Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 729.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**George D. Geddes vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 4 septembre 1856, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, lequel dit lot mesure, en pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 15

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR D. E. MORPHY

**Groceries, groceries, etc.**

**Stock complet de marchandises.**

Milton H. Duncan contre ses créanciers.

No 29,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 17 février 1890, à 11 heures du matin, dans le magasin de groceries situé au coin des rues Washington et Chippewa, en vertu d'un ordre daté du 5 février 1890 de l'Hon. juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à moi adressé.

Tout le stock de marchandises contenu dans le magasin ci-dessus—en bloc ou en lot au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7 fév—7 13 15 16

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.**

No 28,965.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le lot No 1 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Thomas Bishop et de sa femme.**

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3½ rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rocheblave et Baudin désigné comme le lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

### PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Chance pour les Laitiers.**

**Propriété vacante dans le Troisième District à l'encan.**

**Succession de Sebastian Pablo.**

No 26,422.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau 38 rue Royale.—Le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 23 janvier 1890.

Il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à sa voir: 1° Quatorze lots de terre dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 6 inclusivement et 17 à 26 inclusivement de l'îlet No 33 (maintenant l'îlet No 768) borné par les rues Clouet, Prosper, Louisa et Solidelle, sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 10 avril 1845, et déposé comme plan No 2 dans le livre de plans No 7 au bureau de A. Ducatel, notaire, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: le lot No 1 a 42 pieds 11 pouces de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prosper dont il forme l'encoignure. Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 a 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 17 a 38 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots Nos 18 et 19 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle, sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Et les lots 20 à 26 inclusivement, mesurant, chacun, 42 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.

2° Deux lots de terre situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 18 (actuellement No 1315), compris entre les rues Bruxelles, White, Abadie et Onzaga sur un plan dressé par A. d'Hémécourt, le 12 octobre 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire; les dits lots mesurant chacun en pieds américains 30 pieds de face à la rue Bruxelles sur 100 pieds de profondeur.

Termes de la vente—Comptant; 10 pour cent payé comptant sur les lieux pour lier la vente. Les taxes de l'année courante, 1890, seront payées par l'acquéreur.

Actes de vente pardevant Jno. B. Legier, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 15 22—mars 1 8

### PAR STEPHEN J. DERBES.

**VENTE POSITIVE A L'ENCAN**

De la propriété de valeur connue comme la

**BRIQUETERIE ROY,**

ETABLIE DEPUIS PLUS DE 50 ANS.

Située dans la paroisse St Bernard, à peu près dix îlets au dessous du terminus des chars Rampart et Dauphine.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 45 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 15 février 1890 à midi à la Bourse de l'Encan, Nos 72 et 74 rue St-Charles:

**Un morceau de terre de valeur,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse St-Bernard, à peu près un quart de mille au dessous de la limite de la ville, mesurant un peu plus d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur.

Les améliorations comprennent:

**1° La résidence principale,** qui est une bâtisse à un étage, ayant six chambres et un cabinet et une galerie presque tout autour.

**2° Une bâtisse en briques à deux étages.**

**3° Six cabines de plantation,** bureau, une écurie en briques contenant 20 stalles, un hangar pour véhicules sur un côté et un grand hangar de l'autre côté, citernes, arbres fruitiers, etc.

—Aussi—

Hangars et étagères avec une capacité de 200,000 briques, deux fourneaux avec une capacité de 130,000 briques chacun. Trois petrins.

La capacité annuelle de la briqueterie étant de deux millions et demi de briques.

—Aussi—

Un canal pour flotter le bois des cyprières, le dit canal arrivant à 600 pieds des fourneaux. Ensemble avec tous les accessoires mules, vaches, veaux, wagons, brouettes, meubles de bureau, sable du fleuve pour la manufacture des briques, etc., 40 arpents de la dite terre étant entourés.

Conditions.—Six mille cinq cents piastres ($6,500) comptant, la balance à un et deux ans, en parties égales, avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, 138 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur, qui devra en plus de son enchère assumer les taxes dues et exigibles en 1890.

Le vendeur se réserve le droit d'occuper l'endroit pendant deux mois après la vente afin de compléter la cuisson et l'expédition de la dernière fournée de briques.

Le pâturage est loué à bail jusqu'au 30 juin 1890.
19 jan—19, 26—fév. 1, 8, 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 18me jour de janvier 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Interdiction de Henry J. Francke—No 28,181—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Jno. F. C. Waldo, avocat pour le plaignant, E. N. Whittemore, avocat pour le défendeur. Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Henry J. Francke aliéné et d'être incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que conséquemment il soit et est par le présent interdit pour toutes fins et moyens. Il est de plus ordonné et décrété que les honoraires des médecins E. T. Shepard et S. R. Olliphant, experts médicaux, soient fixés à vingt cinq dollars chaque et que les honoraires de E. N. Whittemore, avocat du défendeur, soient fixés à trente-cinq dollars et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 janvier 1890.
Jugement signé le 17 janvier 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29ème jour de mois de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
31 janv—fév14—mars 1er.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Angèle Candide Avinena, femme de Michael Hoeffner, No 27,787, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, T. L. Bayne J. pour le demandeur, Félix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la Cour, considérant le rapport des experts aliénistes dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons oralement données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinena la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Hoeffner soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.
Jugement signé le 15 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
25 oct—

### PAR E. CURTIS

ANNONCE JUDICIAIRE.

**RICHES MEUBLES DE MAISON, ETC**

**Succession de Samuel P. Blanc.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 28,304.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau No 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, daté du 30 janvier 1890, à moi adressé, je procéderai à vendre le JEUDI, 13 février 1890, à 11 heures A. M. sur les lieux, Nos 28 et 30 rue du Camp (établissement Hansell), de la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Un lot de meubles de maison et effets, consistant en magnifiques meubles de salon et de chambre à coucher, principalement des fabriques Mallard et Siebrecht, ameublement en chêne antique élégamment sculpté pour salle à manger, piano "Wetermayer," miroirs, tables décorées, gravures et ornements, casiers pour livres, stoves, etc.**

**Aussi une bibliothèque de nombreux livres de loi d'une grande valeur**

Et le jour suivant, VENDREDI, 14 février 1890, je vendrai, en vertu de l'ordre ci-dessus, sur les lieux, **No 65 rue Carondelet, coin Perdido, au premier, (Bureau de l'ancienne raison sociale de Blanc & Butler)**—

**Un lot de meubles de bureaux.**

D'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
4 fév—4, 8, à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Articles de fantaisie et Notions**

**Sol. B. Levy vs. ses créanciers.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 28,952.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, T. C. W. Ellis, juge, président, je procéderai à la vente le SAMEDI, 15 février 1890, à 11 heures A. M. sur les lieux, No 187 rue du Canal, près Bourgogne—

Un lot de Notions et articles de fantaisie, d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
1 fév—1 9 14 15

### PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Pour Effectuer un Partage.**

**Propriété Améliorée de Choix**

RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.

**In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.**

No 26,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B Dossier No 26,952 dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, conformément au dit plan le lot mesure 28 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en doubles, couverte en ardoises, avec galerie de devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 caves, la cour en pavés, etc., etc. Un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété de choix dans le Premier District, près du Marché Claiborne.**

**Succession de George Bairnsfather.**

No 27,526 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow ou Ste-Adeline, désigné par le No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, et déposé en l'étude de J. ... Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 1.0 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consiste en une maison de bois à un étage, jolie et bien bâtie, subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Greff.

Les améliorations du fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit au choix de l'acquéreur en billets portant intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, assemblé avec hypothèque, assurances et les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
1er fév—1er 8 15 22—mars 1er 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un joli cottage comme demeure, rue Morales, près des Champs-Elysées.**

**Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.**

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Morales, Urquhart, François et Champs Elysées, mesurant, à la mesure, américaine, 30 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 60 pieds, mesure française. Les améliorations, connues comme le No 497 rue Morales, comprennent un joli cottage en brique, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc., bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchant' Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

**POUR OPÉRER UN PARTAGE,**

**Les maisons de résidence,**

double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.

**In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.**

Nos 20,017 et 19,529—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:

**Un certain terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annonciation, mesurant, au pied américain, 56 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds 3 pouces plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 8 pieds du terrain contigu No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte d'Albert Dépassau à Sargent P Platt, passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 5 mai 1853. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité.

Condition de la vente.—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
1 fév—1 8 15 22—1 8 mars

**Maison de résidence de choix.**

La grande et confortable maison de résidence en briques, à deux étages avec mansardes, No 92 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

La plus jolie situation sur l'avenue la plus belle et la mieux habitée du Deuxième District.

Le terrain mesure 33x106 et sera vendu à l'encan SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles. Voir le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Numa Augustin, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé à la vente. Demander aux encanteurs des billets pour visiter la maison.

MACON, PAUL & DENIS, Encanteurs.
19 jan—19—fév 1 8

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

**A CARROLLTON.**

**Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.**

**Coin des rues Troisième et Burdette.**

Succession de Catharine Dillon, décédée.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28 796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan:

**Quatre lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.

Les améliorations comprennent un **cottage en bois,** connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, à des fleurs et arbres fruitiers, citernes, etc.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre. 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.**

Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, un mineur.

A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 22 janvier 1890, Dossier No 28, 8-8, dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Roselius Bouny, à l'encan il sera vendu:

**Un certain carré d'îlet,** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, connu comme îlet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louisa, et ayant vingt terrains qui mesurent ensemble 300 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut et 240 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louisa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur; le reste à un an et deux ans, avec 6 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.

L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—2 9 16 23 fév—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés du Troisième District.**

**Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.**

**Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.**

**Une vieille bâtisse, Avenue Washington.**

**Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als.**

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890, Dossier No 28,7-5, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Heischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

**RUE DES ARTS.**

1° **Un lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'îlet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un **cottage en bois, à double corps de logis,** recouvert en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts et ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

**RUE CLAIBORNE.**

2° **Cinq lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No 645 borné par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St-Jean Baptiste), Musique et Arts; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant 30 pieds 2 pouces et 11 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Claiborne et Arts.

Les améliorations comprennent un **cottage,** Grange, Hangars, etc., convenable pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

**AVENUE WASHINGTON.**

3° **Un lot ou portion de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, qui est désigné comme mesurant 26 pieds 9 pouces et 1 13 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent: **Une vieille bâtisse,** barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles toutes plus ou moins et en mesure américaine conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

**Termes et conditions.**—Une moitié ou plus du tout comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs, portant intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur; 5 pour cent de frais d'avocat, etc. Toutes les propriétés seront vendues en détail. Les acquéreurs seront appelés à assumer en outre de leurs enchères les taxes de 1890.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 janv.—12, 19, 26—fév. 2, 9, 15.

### PAR J. V. GOURDAIN.

**VENTE SANS LIMITE**

**De deux lots de terre avec une maison double et cuisine dans chacune d'elle, portant les numéros municipaux 215 et 217, Promenade Carondelet, formant l'encoignure de la rue Johnson.**

Faisant face au Canal Carondelet (Vieux Bassin.)

Bien situé pour faire un commerce.

**Seront vendus en bloc.**

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 215 dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Johnson, Galvez et St Pierre, mesurant 31 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la Promenade Carondelet 86 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Johnson, 89 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, 31 pieds 2 pouces 5 lignes dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinets, cuisine en bois dans le fond, ayant deux chambres.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 217 et adjacent à la propriété ci-dessus mentionnée, mesurant 31 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la Promenade Carondelet, 89 pieds 3 pouces sur la ligne de division du lot No 1, 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, 31 pieds 2 pouces 5 lignes dans le fond.

Les améliorations sont les mêmes que celles mentionnées ci-dessus.

**Termes et conditions.**—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la partie du crédit, s'il y en a, à un an en billets garantis par lien et hypothèque du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente pour effectuer un partage.**

**Propriété dans le Premier District.**

**Maison double No 70 rue Miro,** entre les rues Commune et Gravier.

**No 27,507.—Gustave Mazzei vs Mme Vve M. Antoine, et als,**

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 12 décembre 1889, signé le 17 décembre 1889 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Galvez, Gravier et Miro, étant l'îlet 45 sur un plan général dressé par Joseph Pilié, ex-voyer, déposé au bureau de B. L. McCay, ex-notaire, et mesurant 46 pieds 4 pouces, 4 lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces 5 lignes, composé de tout le lot No 14 et de la moitié du lot No 13 sur le plan ci-dessus mentionné.

La dite propriété devant être vendue sujette à l'habitation qui s'y trouvent et qui peut exister en faveur de la veuve de Pierre Antoine, décédée.

Les améliorations comprennent une maison double avec deux chambres de chaque côté, cuisine attachée à la maison avec deux chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant.

Les taxes de 1890 seront payées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 janv—11 14 18 25—fév 1 8 15

**AVIS**

**Demande de Terres Boisées.**

J'ai des acheteurs pour 100,000 acres de Terres marécageuses plantées de Cyprès et 100,000 acres de Terres plantées de Pins. Les titres devront être parfaits.

Envoyez les descriptions complètes et correctes à W. H. HOWCOTT, 198 rue de la Commune.
6 janv—1m

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin en briques de valeur, No 53 rue Tchoupitoulas entre Natchez et Poydras.**

**Propriété de batture de valeur.**

**Huit lots de terre de choix, rues Tchoupitoulas et Water entre Washington et Sixième.**

**Deux lots de terre de choix, coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.**

**La résidence en bois à deux étages, 342 rue Dauphine immédiatement après la rue Esplanade.**

**Un grand morceau de terre pour jardin, en arrière de la propriété ci-dessus.**

Dans l'affaire de

Andres Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James A. Planchard et son mari et als.

Vente pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 8 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 janvier 1890 et signé le 27 janvier 1890, Dossier No 27,759, dans l'affaire de Andres Molinary vs Mme Lola Fatjo, femme de James P. Planchard et son mari et als, et aussi un autre ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la même cour Division C, daté le 3 février 1890, Dossier No 27,8 0 la succession de Domingo Fatjo, en faveur des mineurs Lily et Arthur Fatjo, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

**QUATRIÈME DISTRICT,**

**Rues Tchoupitoulas et Water, entre les rues Washington et Sixième.**

1° **Huit lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Public ou rues Water, Sixième, Washington et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 faisant face à la rue Water et les lots Nos 5, 6, 7 et 8 qui se trouvent en arrière, font face à la rue Tchoupitoulas, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington, et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 23 pieds 4 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 9 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 2, et 81 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4. Le lot No 4 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public et à la rue Water 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et 81 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième. Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième et 81 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds, 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7. Le lot No 7 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur 82 pieds 1 pouce sur la ligne de côté le divisant du lot No 6 et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 8. Le lot No 8 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 82 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en bois, de cuisine ou écurie en briques, couverte de tôle ondulée, sur la rue Tchoupitoulas, et un cottage en bois faisant face à la rue Water; le tout sert d'entrepôt de charbon, etc., et offre un magnifique site pour y bâtir pour quelque manufacture ou une entreprise industrielle et commerciale quelconque.

**Coin des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.**

2° **Deux terrains** ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc. situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water, Sorapuru et Première, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas, Water et Sorapuru.

**Le terrain No 8 ou 13** forme le coin des rues Tchoupitoulas et Sorapuru et Water et Sorapuru et mesure 29 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas; 25 pieds 2 pouces et 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur et façade rue Sorapuru de 90 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne plus rapprochée du terrain No 8 ou 12.

**Le terrain No 9 ou 12** mesure 23 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas; 21 pieds 7 lignes de façade rue Water, sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du terrain No 8 ou 13, et 86 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Première.

**Magasin en briques à trois étages No 53 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras.**

3° **Un terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Natchez et Poydras, désigné comme le terrain No 20, et mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un **magasin en briques à trois étages.** La maison dite commerce avec tous les fixtures à cet effet, les comptoirs, les tablettes, etc., etc.

**DANS LE TROISIÈME DISTRICT.**

**Une maison de résidence en bois à deux étages No 342 rue Dauphine, près Esplanade.**

4° **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine (ci devant Grandshommes) et Bourbon (ci devant Bagatelle) désigné par la lettre A et mesure 20 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une **maison de résidence en bois à deux étages,** bien construite avec dépendance à deux étages, portant le No 342 de la rue Dauphine et a 10 ou 12 chambres, installations à gaz partout, citerne, auvent, etc.

**Vastes terrains nus à l'arrière.**

5° **Un morceau de terre** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré précédemment décrit, désigné par la lettre B, et mesure 44 pieds du côté et parallèle à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 85 pieds 4 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ce terrain est au centre d'un carré, il est tracé en plates-bandes et est à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite; aussi derrière les maisons de résidence des juges Lavillebeuvre, de Blanc, Chs. F. Claiborne, de M. Jules Tuyès et d'autres messieurs connus, et c'est une excellente terre pour jardin ou lieu de récréation.

Toutes ces mesures sont plus ou moins américaines et sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente.

**Conditions.**—Pour l'intérêt de deux mineurs, Lilie et Arthur Fatjo, soit deux-septièmes (2/7) de la moitié indivise de toute la propriété à des échéances de un et deux ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, pour le **comptant requis;** et pour le reste de la propriété un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité. Tous les billets de crédit seront divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées. Les différents acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 fév—5 9 16 23—mars 2 8.

### PAR ROEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.**

**No 9 rue Delta et No 10 rue Front,** entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Couery, Leathers et Huey et autres.

Vente à l'encan. A crédit.

**Succession de Jesse K. Bell.**

No 28,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ROEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Roey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—

Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'îlet, au No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 20 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 20 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, garanti par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1